

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2021-078**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion du marché hebdomadaire du samedi du 22 mai au 25 septembre 2021.**

Le Maire de la Commune de PLEUBIAN,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour la bonne organisation du marché hebdomadaire du samedi à compter du 22 mai 2021 et afin de prendre en compte les mesures sanitaires imposées par le gouvernement, de régler la circulation et le stationnement,

**CONSIDERANT** la fréquentation du marché,

**VU** l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 22 mai 2021, et jusqu'au 25 septembre 2021, les commerçants non sédentaires seront autorisés à installer leurs étals Place St Georges, rue de L'Armor, place du Château, rue des Anciens Combattants, et place de la liberté.

**ARTICLE 2** : Les parkings et rues réservés au marché seront interdits à la circulation et au stationnement pour les personnes étrangères au marché de 7h à 14h.

**ARTICLE 3** : Une déviation sera mise en place pour les usagers venant de Pleumeur-Gautier, par la VC 10 de Kéropers, pour les usagers venant de Kerbors par la rue Ribiscia (VC 2), la VC 22, la rue des Ecoles (VC 95), pour les usagers venant de L'Armor, par la rue de Kernod (VC 122), la rue Jean-Marie Rivoallan (VC 83), la rue de Port-Béni (VC 66).

**ARTICLE 4** - Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre du marché seront considérés comme gênants (article R417-10 du Code de la route).

**ARTICLE 5** : La signalétique correspondante sera mise en place par les Services Techniques Municipaux dès le vendredi en soirée.

**ARTICLE 6** - La gendarmerie de LEZARDRIEUX et l'agent A.S.V.P sont chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** - Cet arrêté annule et remplace les arrêtés précédents ayant le même objet.

**ARTICLE 8** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Mr le Chef de corps du centre de secours de PLEUBIAN.

A PLEUBIAN, le 14 mai 2021  
Le Maire,  
**Loïc MAHE**

